



## Conseil économique et social

Distr. limitée

9 août 2017

Français

Original : anglais/espagnol/français

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2017**

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### État plurinational de Bolivie

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Bolivie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 8 425 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 35 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

---

\* [E/ICEF/2017/14](#).

## Fondements du programme

1. L'État plurinational de Bolivie (ci-après « Bolivie ») est l'un des pays les plus diversifiés au monde sur le plan culturel. Quelque 42 % de ses 10,6 millions d'habitants sont issus de peuples autochtones, répartis en 37 nations. Le pays compte 3,8 millions d'enfants, dont la majorité (66 %) vit en ville<sup>1</sup>.
2. Au cours des dix dernières années, la Bolivie a enregistré des progrès remarquables sur le plan économique et social, en raison d'un contexte international favorable couplé à une gestion macroéconomique prudente. Le produit intérieur brut a connu une croissance moyenne de 5 % entre 2006 et 2015, atteignant ainsi 6,8 % en 2013. Grâce à cette importante croissance économique, la Bolivie a été classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2015.
3. L'augmentation des investissements a permis des progrès notables en matière de développement social. Les politiques de protection sociale par redistribution mises en œuvre, telles que les politiques *Bono Juancito Pinto* (éducation) et *Bono Juana Azurduy* (santé maternelle et infantile), ont permis d'améliorer la situation de certaines populations. Le taux d'extrême pauvreté a diminué de 21 points de pourcentage, passant de 38 % en 2006 à 17 % en 2014, soit 1,7 million de personnes en moins. Dans le même temps, l'écart entre les ménages les plus riches et les plus pauvres a lui aussi été réduit.
4. Malgré une tendance socioéconomique positive, 43 % des enfants continuent de vivre dans des conditions de pauvreté multidimensionnelle. De plus, une analyse économique a montré que l'économie du pays a connu une stagnation ces deux dernières années, contraignant le gouvernement à augmenter sa dette publique. Cette augmentation est susceptible d'affecter la disponibilité des ressources injectées dans les programmes sociaux du cadre de développement du gouvernement à moyen et à long terme (le Programme patriotique 2025 [Agenda Patriótica 2025] et le Plan de développement économique et social 2016-2020 [Plan Nacional de Desarrollo Económico y Social 2016-2020]), entraînant une diminution possible des efforts de réduction de la pauvreté et des inégalités, en particulier pour les populations autochtones marginalisées.
5. La Bolivie connaît également une urbanisation rapide et un exode des populations autochtones vers les villes. Ses quatre plus grandes villes accueillent près de la moitié de sa population totale. Ces tendances donnent lieu à des habitats non planifiés, des infrastructures insuffisantes, la dégradation et la pollution des terres, une pression accrue exercée sur les ressources en eau douce, ainsi qu'à un risque d'insécurité plus élevé et à une plus grande vulnérabilité à toute forme de violence. Elles sont également susceptibles d'entraîner le dépeuplement de vastes zones rurales, voire de municipalités entières, et l'arrêt des financements nécessaires au maintien de leurs services essentiels, mettant ainsi les enfants et les adolescents en danger.
6. Plusieurs difficultés entravent les chances de survie et d'épanouissement des enfants durant leur petite enfance. Le taux de mortalité maternelle du pays figure parmi les plus élevés de la région (160 décès pour 100 000 naissances vivantes, dont 68 % parmi les populations autochtones)<sup>2</sup>. Bien que la mortalité infantile ait reculé (44 décès pour

---

<sup>1</sup> Instituto Nacional de Estadística (INE), *Censo Nacional de Población y Vivienda*(2012).

<sup>2</sup> Ministerio de Salud, *Estudio Nacional de Mortalidad maternel 2011* (2016).

1 000 naissances vivantes)<sup>3</sup> et que la malnutrition ait diminué de manière significative, 18 % des enfants de moins de cinq ans souffrent encore de malnutrition chronique, avec de grandes disparités entre les populations autochtones et non autochtones<sup>4</sup>. Le taux de défécation à l'air libre est de 44 % dans les zones rurales<sup>5</sup>, où la population souffre également d'un manque d'accès à une eau de qualité (seulement 20 % de la population rurale y a accès) et se voit contrainte de boire l'eau de surface<sup>6</sup>. Quelque 22 % des enfants de moins d'un an ne sont pas enregistrés auprès de l'état civil<sup>7</sup> et moins de la moitié des enfants âgés de 4 à 5 ans ont accès à des services à la petite enfance<sup>8</sup>. Par ailleurs, seuls 30 % des mères et 15 % des pères pratiquent des activités qui stimulent le développement de leur enfant<sup>9</sup>.

7. Bien que le pays ait accompli des progrès considérables en matière d'éducation, atteignant presque l'accès universel à l'enseignement primaire, les adolescents sont toujours confrontés à des difficultés pour accéder aux études secondaires et les achever. Près de 151 000 adolescents sont déscolarisés<sup>10</sup> et 4 adolescents sur 10 ne terminent pas leurs études secondaires<sup>11</sup>. En 2012, 18 % des adolescents âgés de 12 à 17 ans et vivant en zone rurale étaient déscolarisés, par rapport à 8 % en zone urbaine<sup>12</sup>. De plus, le pays ne possède pas suffisamment d'outils et de paramètres permettant d'évaluer la qualité de l'éducation, y compris les acquis scolaires et les performances des étudiants et des enseignants. Bien qu'un plus grand nombre de filles que de garçons achèvent leur scolarité (6,4 % de différence dans l'enseignement secondaire<sup>13</sup>), ces dernières ne bénéficient pas pour autant de meilleures opportunités à l'âge adulte.

8. La Bolivie fait face à d'importants obstacles dans ses efforts visant à délégitimer et éradiquer les violences faites aux enfants et à surmonter les inégalités de genre et les violences basées sur le genre largement répandues dans la société bolivienne, deux problèmes pourtant urgents. Ainsi, environ 10 % des femmes sont victimes d'abus sexuels à un moment de leur vie, dont une grande proportion au cours de l'adolescence. Inculquer la discipline par la violence est encore monnaie courante ; dans une étude, 71 % des femmes et 68 % des hommes affirmaient être d'accord avec au moins une raison justifiant les châtiments corporels<sup>14</sup>.

9. Plus de 8 000 enfants et adolescents sont placés en institution, bien que 80 % d'entre eux aient une famille<sup>15</sup>. Les capacités institutionnelles et la coordination interinstitutionnelle sont trop faibles pour garantir la réintégration de l'enfant dans sa

<sup>3</sup> Unidad de Análisis de Políticas Sociales y Económicas (UDAPE), *Objetivos de Desarrollo del Milenio en Bolivia, Octavo Informe de Progreso*(2015).

<sup>4</sup> UDAPE y Ministerio de Salud, *Encuesta de Evaluación de Salud y Nutrición 2012, Informe de Resultados*(2012).

<sup>5</sup> UDAPE, *Análisis de Progresos en el Acceso a Fuentes Mejoradas de Agua y a Instalaciones Mejoradas de Saneamiento*(oct. 2016).

<sup>6</sup> UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, *Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable : mise à jour et évaluation des OMD, rapport 2015* (2015).

<sup>7</sup> INE, *Censo Nacional*(2012).

<sup>8</sup> INE, *Características Educativas de Bolivia, Censos 1976, 1992, 2001 y 2012*.

<sup>9</sup> UNICEF, *Encuestas Municipales de Desarrollo Infantil 2014–2015* (2015).

<sup>10</sup> Estimation basée sur le recensement de 2012.

<sup>11</sup> UDAPE, *Objetivos de Desarrollo del Milenio en Bolivia. Séptimo informe de progreso*(2013).

<sup>12</sup> INE (2012).

<sup>13</sup> UDAPE (2015).

<sup>14</sup> INE y Ministerio de Salud (2008).

<sup>15</sup> Ministerio de Justicia, *Estudio sobre Niñas, Niños y Adolescentes en cuidado institucional*(2014).

famille ou des solutions de prise en charge alternatives. Ainsi, la plupart des enfants placés le restent jusqu'à l'âge adulte.

10. Bien que le Code de l'enfance et de l'adolescence prévoit une justice pour mineurs progressive, les adolescents font encore l'objet de longues procédures et périodes de mise en détention provisoire, et les mesures de réparation ne sont que rarement appliquées. Parmi les adolescents jugés en 2013 par le tribunal pour enfants et adolescents, 582 ont été détenus dans des prisons pour adultes et 650 dans des centres spécialisés<sup>16</sup>. Parmi ceux détenus en prison, 97 % y ont été placés en détention provisoire en attendant que leur peine soit prononcée. En 2014, plus de 900 enfants vivaient en prison avec leurs parents, sans pourtant avoir commis de délit<sup>17</sup>.

11. La Bolivie est en proie aux catastrophes naturelles et au changement climatique, en particulier aux fortes sécheresses et aux graves inondations qui affectent considérablement la vie des populations déjà vulnérables, telles que les enfants. Entre 2002 et 2012, 84 % des municipalités ont été touchées par des inondations et 67 % par des sécheresses<sup>18</sup>. En 2016, la population de La Paz, soit plus de 800 000 habitants, a été confrontée à un rationnement important de l'eau et à des réserves d'eau presque asséchées.

12. Que ce soit à l'échelle centrale ou locale, les institutions publiques font face à un manque de capacités persistant en matière de ressources humaines et de gestion institutionnelle, programmatique et budgétaire, ainsi qu'à des statistiques et des systèmes insuffisants pour suivre les résultats, ce qui complique la tâche des politiques nationales visant à produire des résultats équitables pour les enfants. Les normes sociales, les dynamiques de genre, la pauvreté et l'aide limitée apportée aux parents et aux familles empêchent la pleine mise en œuvre par la famille des bonnes pratiques de soins en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de protection de l'enfance. Les quatrième et cinquième rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui étaient dus en 2014, n'ont toujours pas été publiés, ce qui constitue une source de préoccupation importante.

13. Les enseignements tirés du programme de pays 2013-2017 montrent qu'il est important de garantir un bon équilibre entre les actions menées au niveau national et infranational. Agir à l'échelle nationale reste fondamental pour contribuer aux changements qui permettront d'atteindre le plus grand nombre d'enfants possible dans tout le pays. En parallèle, l'intensification des actions au niveau infranational a démontré combien cette échelle était importante pour traduire les politiques et les investissements publics en résultats concrets pour les enfants. Il apparaît également évident que de meilleurs résultats auraient pu être atteints si une approche intégrée et interdépendante du programme avait été privilégiée et appliquée dans des zones géographiques mieux définies, ciblant ainsi un nombre plus restreint de problèmes critiques affectant les enfants les plus vulnérables.

14. Dans le cadre du descriptif de programme de pays 2018-2022, l'UNICEF continuera à agir au niveau national pour apporter son soutien et plaider pour l'amélioration du suivi des droits de l'enfant, la promotion de l'innovation et le renforcement des politiques et des financements publics en faveur des enfants, avec pour objectif d'encourager le

---

<sup>16</sup>Ministerio de Justicia et UNICEF, *Adolescentes a la espera de una nueva oportunidad: Diagnóstico de las y los adolescentes en conflicto con la ley*(2013).

<sup>17</sup>Defensoría del Pueblo et UNICEF, *Diagnóstico Nacional de niños, niñas y adolescentes viviendo con sus padres y madres en Centros Penitenciarios de Bolivia* (2014).

<sup>18</sup>Données fournies par le Vice Ministerio de Defensa Civil (2014).

gouvernement à déployer des interventions rentables à grande échelle. Au niveau infranational, le programme regroupera ses interventions dans quatre départements sélectionnés afin d'encourager la collaboration et la programmation intersectorielles.

## **Priorités du programme et partenariats**

15. L'objectif général du programme est de soutenir le gouvernement dans la réduction des inégalités, en prêtant particulièrement attention aux populations autochtones, et de placer les enfants et les adolescents au cœur du développement durable du pays.

16. Les priorités du programme de pays reflètent l'analyse de la situation des enfants et des adolescents en Bolivie, les résultats de l'examen du programme sur le genre de 2016, et différents cadres normatifs, en particulier le Code de l'enfance et de l'adolescence, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le programme contribue au cadre de développement du gouvernement à moyen et à long terme, aux objectifs de développement durable et au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021. Il participe également directement à la réalisation des cinq résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022. De plus, conformément au mandat de l'UNICEF, le programme de pays facilitera la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

17. L'UNICEF consolidera ses partenariats stratégiques avec les parties prenantes internes et externes au gouvernement, aussi bien au niveau national qu'infranational, et en créera de nouveaux, dans le but d'améliorer la portée et la valeur des politiques publiques en faveur des enfants. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies permettra de produire des résultats en faveur des enfants de manière efficace et efficiente.

18. L'approche de l'UNICEF peut être résumée en trois points. Premièrement, l'organisation encouragera des modifications en matière de politiques et de budgétisation en vue de créer un environnement favorable au bon développement de l'enfant. Deuxièmement, elle améliorera la disponibilité des services équitables de qualité destinés aux enfants, aux adolescents et aux familles en renforçant la coordination intersectorielle. Troisièmement, elle promouvra des bonnes pratiques en matière de prise en charge familiale et de protection, et sensibilisera l'opinion publique aux droits de l'enfant et à l'importance de placer les enfants au cœur du programme de développement national.

19. Le programme de pays de l'UNICEF pour la Bolivie pour la période 2018-2022 s'articule autour des quatre domaines de résultats décrits ci-après. Le programme agira à deux niveaux : il fournira des résultats propres à chaque secteur et contribuera aux autres domaines de résultats grâce à une approche intersectorielle.

### **Chaque enfant survit et s'épanouit**

20. La première composante du programme vise à contribuer à garantir le développement intégré de la petite enfance pour tous les enfants boliviens, conformément aux objectifs de développement durable 2 et 4 et aux résultats correspondants dans le cadre du développement national.

21. La théorie du changement qui sous-tend cette composante repose sur l'hypothèse selon laquelle les jeunes enfants âgés de moins de 5 ans ne verront leurs chances de survie et d'épanouissement s'améliorer que si les conditions suivantes sont réunies : le pays élabore et met en œuvre un cadre institutionnel et une politique de développement intégré

de la petite enfance qui permettent une coopération entre les secteurs et allouent efficacement les ressources de sorte à pouvoir déployer le développement intégré de la petite enfance à grande échelle ; les services sociaux de base (santé maternelle et de l'enfant, nutrition, eau, assainissement et hygiène (WASH), éducation de la petite enfance, protection de l'enfance et inclusion sociale) sont accessibles et de qualité afin de pouvoir prendre en compte, satisfaire et gérer les besoins et les droits des plus jeunes enfants, et ce, de manière intégrée ; les parents et les responsables d'enfants sont sensibilisés à l'éducation du jeune enfant et s'y impliquent. Pour réunir ces conditions, l'UNICEF s'engage à soutenir le gouvernement dans la création d'une approche globale et multisectorielle du développement intégré de la petite enfance, en prêtant une attention particulière aux besoins des enfants les plus vulnérables.

22. Cette composante sera mise en œuvre selon une stratégie à deux volets : (a) le soutien à la mise en œuvre des politiques et des programmes sectoriels établis promouvant des interventions rentables et une collaboration intersectorielle en faveur d'un développement intégré de la petite enfance ; et (b) l'élaboration d'un modèle de démonstration intégré pour le développement intégré de la petite enfance, qui sera appliqué dans certaines municipalités afin d'être évalué, puis, s'il est concluant, déployé à l'échelle départementale et nationale. Le modèle comprendra des interventions combinées en matière de santé, visant notamment à améliorer les points suivants : la qualité des services destinés à la mère et à l'enfant ; la nutrition en lien avec des pratiques d'alimentation adéquates ; le secteur WASH pour améliorer l'accès à des services d'eau et d'assainissement de base durables et gérés en toute sécurité ; la protection de l'enfance en vue d'améliorer les services d'enregistrement des naissances et de lutter contre l'abandon des jeunes enfants et les violences à leur encontre ; l'apprentissage préscolaire afin de mieux informer les parents sur le développement de la petite enfance et accroître leur demande de possibilités d'apprentissage préscolaire de qualité ; et l'inclusion sociale, notamment en promouvant et en soutenant l'élaboration d'une politique de développement intégré de la petite enfance, en assurant le suivi des dépenses budgétaires en faveur du développement de la petite enfance et en plaidant pour une utilisation plus efficace des fonds.

23. Cette composante du programme interagira avec les autres composantes en vue d'établir les bases, de générer des données probantes, d'utiliser les données et de suivre les résultats. Cette corrélation entre les différentes composantes sera accentuée par une communication globale sur l'approche de développement qui couvrira l'ensemble du programme de pays. La présente composante encouragera l'élaboration d'un programme tenant compte de la problématique du genre et visant spécifiquement à briser les stéréotypes sexospécifiques sur le rôle des parents et le développement de la petite enfance.

### **Chaque enfant apprend**

24. Cette composante visera à accompagner le gouvernement afin de s'assurer que chaque enfant et adolescent a la possibilité d'améliorer ses acquis scolaires et d'achever ses études secondaires dans un environnement d'apprentissage flexible, innovant et sûr. Elle fait écho à l'objectif de développement durable 4 et aux résultats correspondants du Plan de développement national.

25. La théorie du changement qui sous-tend cette composante repose sur l'hypothèse selon laquelle les adolescents ne pourront achever leurs études secondaires avec des acquis scolaires satisfaisants qui soutiendront leur développement et les aideront à réaliser pleinement leur potentiel que si les conditions suivantes sont réunies : le pays est capable d'élaborer, évaluer et suivre des normes de qualité relatives à l'éducation ; tous les

adolescents, en particulier les plus défavorisés, ont accès à des offres éducatives de qualité adaptées à la vie courante ; le système éducatif prévoit des mécanismes de lutte contre les violences faites aux enfants et l'exclusion ; et les familles et les enfants ont les moyens d'agir et jouent le rôle d'agents du changement dans les processus de prise de décision relatifs à la gestion éducative. Cette théorie du changement se fonde sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche systématique permettant de surmonter les principaux obstacles qui entravent le développement des enfants et des adolescents, tels que la malnutrition, le handicap, les violences basées sur le genre, les grossesses chez les adolescentes, le travail d'enfants, les services WASH inadaptés et le manque de possibilités de participation pour les adolescents.

26. L'UNICEF promouvra des changements dans le système éducatif en plaidant aux côtés du gouvernement et en le soutenant dans ses efforts visant à développer des formes flexibles d'éducation accessibles aux adolescents dans divers contextes au niveau local, tels que l'Amazonie, et les zones rurales et périurbaines. Dans le même temps, l'UNICEF promouvra et soutiendra une modification des programmes scolaires afin qu'ils soient plus adaptés sur le plan culturel, qu'ils abordent les normes et les inégalités de genre, et qu'ils soient utilisés comme un levier pour discuter de sujets encore largement tabous, notamment les violences faites aux enfants, les rapports sexuels et les grossesses précoces, et la gestion de l'hygiène menstruelle.

27. Cette composante part du postulat que le système éducatif est un acteur clé dans la prévention, l'identification et la lutte contre les violences faites aux enfants et l'exclusion. Il permettra de créer un environnement dans lequel les enfants et les adolescents se sentent en sécurité et où les questions de protection de l'enfance sont intégrées aux programmes et aux activités périscolaires. Les enseignants et le personnel scolaire doivent pouvoir identifier les élèves exposés à la violence et avoir à leur disposition des mécanismes de prévention et de soutien des enfants et des adolescents pour répondre aux violences faites aux enfants.

28. Cette composante du programme reposera sur une combinaison de stratégies, en particulier le plaidoyer fondé sur des données probantes et le dialogue politique, les programmes intersectoriels et tenant compte de la problématique du genre, le développement des capacités visant à combler le fossé entre développement et aide humanitaire, l'autonomisation des adolescents comme agents du changement, la communication pour le développement et les partenariats. Elle souligne le besoin de mettre en œuvre des programmes tenant compte de la problématique du genre visant à renforcer l'autonomisation des adolescentes et à intervenir auprès des adolescents pour remettre en question les normes de genre, grâce à la participation aux processus de prise de décision et à la promotion des compétences pratiques.

### **Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation**

29. Cette composante s'attachera à consolider un environnement protecteur dans lequel les garçons et les filles vivent à l'abri de la violence, de l'exploitation et de la séparation inutile avec leurs familles et leur communauté, peuvent être réinsérés dans la société, ont accès, pour ceux qui en ont besoin, à une protection de remplacement, et dans lequel les lois, services, comportements et pratiques contribuent à réduire la vulnérabilité des enfants, à diminuer les facteurs de risque et à renforcer la résilience des enfants, notamment en situation d'urgence. Elle fait écho à l'objectif de développement durable 16 et aux résultats correspondants du Plan de développement national.

30. La théorie du changement qui sous-tend cette composante repose sur l'hypothèse selon laquelle les enfants et les adolescents ne pourront grandir libres de toute forme de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation, y compris en situation d'urgence, que si les conditions suivantes sont réunies : des ressources suffisantes sont allouées à la mise en œuvre d'un système de protection de l'enfance, conformément au Code de l'enfance et de l'adolescence ; la Bolivie adopte un système judiciaire efficace adapté aux enfants, prévoyant un accès à des services spécialisés de protection de l'enfance et à des programmes de prévention ; et les familles, les communautés et les enfants eux-mêmes sont sensibilisés aux violences faites aux enfants/violences basées sur le genre, à leur incidence négative sur le bien-être et le développement de l'enfant, aux moyens de prévenir ces violences et aux formes de soutien existantes.

31. À l'échelle nationale, l'UNICEF œuvrera à la conception et la mise en œuvre d'une formation officielle sur les interventions de protection de l'enfance, telles que l'utilisation de protocoles, l'attention et les mécanismes d'orientation. Au niveau départemental et municipal, l'UNICEF collaborera avec différentes institutions dans le but de renforcer les capacités et permettre ainsi une coordination efficace en matière de signalement et d'orientation, de poursuite des auteurs de violences et de prise en charge spécialisée des enfants victimes de violences, d'abus, de négligence et d'exploitation, avec une attention particulière aux victimes de violences sexuelles. L'UNICEF s'emploiera à améliorer les capacités de suivi et encouragera la coopération entre les différentes parties prenantes dans le but d'intensifier les interventions intersectorielles. Concernant les détenteurs de droits, l'UNICEF soutiendra les enfants et les adolescents dans leur nouveau rôle d'agents du changement en leur donnant les clés dont ils ont besoin sur des thèmes liés à la violence, renforçant ainsi leur propre capacité à empêcher les violences et à exiger le respect de leurs droits.

32. Les interventions menées par l'UNICEF devraient faciliter la coordination entre les parties prenantes et les secteurs concernés, principalement entre la santé, l'éducation, la justice et les services spécialisés de protection de l'enfance afin de mieux prévenir et combattre les violences faites aux enfants. L'approche intersectorielle sera mise en œuvre grâce à la conception et l'utilisation d'outils et de mécanismes de signalement et d'orientation dans les systèmes de santé et d'éducation, y compris à l'échelle communautaire. Par ailleurs, le programme soutiendra la réalisation d'études spécifiques permettant de chiffrer et d'analyser les possibilités de mise en œuvre de mesures alternatives visant à mieux protéger les enfants contre les violences.

33. En travaillant à la fois avec les détenteurs d'obligations et les détenteurs de droits, l'objectif de l'UNICEF pour cette composante est de se concentrer sur le renforcement (a) des institutions et des prestataires de services sociaux, en apportant une réponse intégrée de protection de l'enfance passant par une réforme du système de protection de l'enfance, l'application d'une justice pour les enfants et le suivi des droits de l'enfant ; et (b) des connaissances et compétences des familles et des enfants relatives à la réduction, la prévention et le signalement des cas de violences, de négligence et d'exploitation. De plus, de nouveaux partenariats seront créés avec le milieu universitaire et les alliances avec le secteur privé seront renforcées dans le but de sensibiliser davantage à l'importance de protéger les enfants contre les violences. Cette composante mettra également en avant le besoin de déployer des programmes tenant compte de la problématique du genre et visant à prévenir et combattre les violences basées sur le genre, en particulier les violences sexuelles, y compris en situation d'urgence, et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

### **Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie**

34. Cette composante vise à promouvoir le programme universel des objectifs de développement durable et à veiller à ce que les principales problématiques en matière de droits de l'enfant soient intégrées au nouveau programme de développement national, à l'échelle nationale et locale. Tout en collaborant avec les autres composantes et en les complétant, elle travaillera avec le gouvernement et d'autres partenaires en vue de créer un environnement politique favorable. Les efforts déployés en ce sens viseront à renforcer les capacités des institutions gouvernementales de gestion des politiques publiques et de suivi et d'analyse de la situation des enfants. Les institutions se pencheront notamment sur les tendances en matière de pauvreté et les risques socioéconomiques et liés au changement climatique dans les milieux urbains, périurbains et ruraux. Par ailleurs, cette composante encouragera la création de partenariats et s'appuiera sur les partenariats existants pour soutenir la cause des enfants auprès d'une multitude de parties prenantes, y compris les décideurs et l'opinion publique. Une sensibilisation accrue de la population permettra la création d'un mouvement en faveur des enfants qui aidera à influencer les politiques publiques, à encourager l'engagement social et à stimuler la hausse des investissements publics et privés en vue de créer des changements durables en faveur des enfants.

35. La théorie du changement qui sous-tend cette composante repose sur l'hypothèse selon laquelle les enfants et les adolescents ne pourront bénéficier de meilleures opportunités tout au long de leur vie et ne seront mieux protégés face aux risques socioéconomiques et liés au changement climatique que si les conditions suivantes sont réunies : les capacités des institutions gouvernementales nationales et infranationales sont renforcées afin d'intégrer les principales problématiques en matière des droits de l'enfant dans la gestion publique, les finances et le suivi, dans le cadre du système de planification du développement national ; des plans, politiques, instruments et méthodologies adéquats sont déployés aux niveaux national et infranational en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophes ; et la sensibilisation du public est accrue, la mobilisation sociale est amplifiée et les partenariats multipartites sont renforcés afin de générer un mouvement qui promeuve et défende activement le respect des droits de l'enfant.

36. Cette composante s'attachera également à éliminer les goulots d'étranglement et les obstacles institutionnels — tels que le manque d'outils analytiques et de capacités en matière de planification, de suivi et d'évaluation à différents niveaux gouvernementaux — afin d'augmenter et d'améliorer les financements publics en faveur des enfants. Le soutien apporté s'appuiera sur la méthodologie concertée d'identification et de mesure des investissements publics axés sur les enfants, et de réalisation de rapports à ce sujet, développée au cours du précédent cycle du programme.

37. Les principales stratégies de cette composante consistent à améliorer les capacités du gouvernement aux niveaux national et infranational afin de planifier et concevoir des politiques publiques de lutte contre les multiples privations et les inégalités de genre qui touchent les enfants et leurs familles tout au long de leur vie. La réalisation de cet objectif dépendra des capacités de collecte, de gestion et de diffusion des données, ainsi que de l'utilisation des analyses fondées sur des données probantes pour surveiller la situation des enfants. Un programme stratégique de recherche et d'évaluation permettra de générer des données probantes sur les enfants vulnérables et exclus, ainsi que sur les problèmes émergents affectant le bien-être de l'enfant, dans le but d'étayer les décisions politiques. Une attention particulière sera accordée aux effets du changement climatique et des catastrophes sur les enfants.

38. Enfin, cette composante encouragera et élargira les partenariats multipartites avec les secteurs privé et public afin de renforcer la sensibilisation et l'engagement du public, y compris des enfants et des adolescents eux-mêmes, et s'assurer ainsi que les enfants et les adolescents sont placés au cœur du programme de développement national et bénéficient du soutien et des investissements publics.

### **Efficacité du programme**

39. Ce résultat assurera une gestion efficace et efficiente du programme, l'amélioration des relations extérieures et des partenariats multipartites, une bonne communication institutionnelle, la réalisation du suivi et de l'évaluation, la planification stratégique et l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes. Par ailleurs, il soutiendra la bonne convergence des différentes composantes du programme et leur articulation efficace autour de résultats communs, tels que la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants, l'utilisation des partenariats et des ressources, la prise en compte des risques dans les programmes et les interventions d'urgence, et les bonnes pratiques de soin appliquées par les parents et la famille. Le programme développera et soutiendra les innovations visant à améliorer les performances du programme, notamment celles basées sur les technologies de l'information.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit	2 106	10 850	12 956
Chaque enfant apprend	1 264	5 250	6 514
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	1 264	7 350	8 614
Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie	2 106	4 550	6 656
Efficacité du programme	1 685	7 000	8 685
<b>Total</b>	<b>8 425</b>	<b>35 000</b>	<b>43 425</b>

### **Programme et gestion des risques**

40. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

41. Le programme collaborera avec le gouvernement pour mettre en œuvre les politiques existantes, tout en cherchant des solutions rentables pour surmonter les principaux obstacles et goulots d'étranglement qui entravent l'application des droits de l'enfant. Il prévoira et

soutiendra également le déploiement à l'échelle nationale d'un modèle de démonstration pour le développement intégré de la petite enfance déjà mis en œuvre dans certains départements et municipalités. La gestion efficace du programme dépendra alors de la qualité du suivi des interventions à l'échelle locale, assurée par de fréquentes visites de suivi du programme. Le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces sera pleinement mise en œuvre.

42. Le programme a été élaboré en étroite collaboration avec le gouvernement et s'aligne sur les priorités définies dans le Plan de développement économique et social 2016–2020, y compris les politiques et programmes sectoriels. L'UNICEF travaillera avec les organismes des Nations Unies et le gouvernement pour suivre et évaluer la progression vers les résultats, en s'appuyant sur les mécanismes de coordination du PNUAD. Le Fonds assurera un suivi régulier et des examens périodiques du programme en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires, dans le but d'identifier et d'atténuer les risques de manière précoce pour ne pas compromettre l'atteinte des résultats.

43. La contribution de l'UNICEF aux résultats et la situation générale des enfants pourraient être compromises par des risques externes, en particulier le ralentissement de l'économie du pays, lequel pourrait menacer la durabilité des politiques publiques sur la réduction de la pauvreté et l'assistance aux groupes vulnérables. Pour atténuer ces risques, l'UNICEF surveillera la situation politique et financière du pays et suivra de près les investissements publics en faveur des enfants et des adolescents. Dans l'éventualité d'un recul de ces budgets sociaux, l'UNICEF usera de son influence et s'appuiera sur ses partenariats pour encourager l'investissement en faveur des enfants comme un important levier de réalisation des objectifs de développement nationaux et des objectifs de développement durable.

44. Un autre risque potentiel pouvant compromettre la réalisation des objectifs du programme est le manque de financements minimums prévisibles. Pour remédier à ce problème, l'UNICEF renforcera ses partenariats avec les secteurs public et privé afin de mobiliser des ressources en faveur des enfants.

## **Suivi et évaluation**

45. L'UNICEF assurera le suivi systématique de ses contributions à la réalisation des résultats, comme mentionné dans le cadre de résultats et de ressources du programme. Des données sur la situation des enfants seront régulièrement collectées. Pour soutenir la conduite d'enquêtes, l'UNICEF collaborera avec le gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies afin de faciliter la collecte de données et de réduire les coûts, ce qui permettra d'augmenter la fréquence et l'efficacité de la réalisation d'enquêtes et de leur utilisation. Les plans de travail programmatiques, le plan intégré d'évaluation et de suivi, le plan d'évaluation chiffré et la politique relative au cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces définiront l'ensemble des activités afin de garantir un suivi adapté de la progression vers les résultats du programme. L'UNICEF et le gouvernement pourront également, le cas échéant, réaliser des examens dans le but d'évaluer les progrès réalisés et procéder aux adaptations programmatiques nécessaires pour s'aligner sur le processus de planification annuelle du gouvernement.

46. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et dans le cadre du cadre de suivi du PNUAD, l'UNICEF collaborera avec les ministères concernés pour créer et/ou renforcer leurs capacités de collecte de données et s'assurer ainsi que le pays génère, met à disposition et utilise des données de qualité sur les enfants et les adolescents.

47. Les évaluations font partie du mécanisme d'apprentissage que le bureau de pays renforcera en interne. L'UNICEF prévoit de commander directement trois évaluations et collaborera avec différents acteurs pour s'assurer que les autres évaluations prennent en compte les enfants, sont indépendantes et formulent des recommandations d'amélioration des politiques et des programmes du pays.

## Annexe

### Cadre de résultats et de ressources

#### Programme de coopération entre le gouvernement de la Bolivie et l'UNICEF, 2018–2022

<p><b>Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant :</b> 1–8, 9, 12–17, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27–32, 34, 36, 39, 40, 42 et 44</p> <p><b>Objectifs de développement durable :</b> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 13, 16 et 17</p> <p><b>Priorités nationales :</b> le Programme patriotique 2025 et le Plan de développement économique et social 2016-2022 : piliers 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 11 et 12</p> <p>Le Plan plurinational pour les enfants et les adolescents, le Code de l'enfance et de l'adolescence et les principaux plans sectoriels</p>
<p><b>Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :</b></p> <p><b>Résultat 1, résultat 2, résultat 3, résultat 4.1, résultat 4.2</b></p> <p><b>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a participé l'UNICEF :</b></p> <p><b>Résultat 1, résultat 2, résultat 3, résultat 4.1, résultat 4.2</b></p>
<p><b>Objectifs associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018–2021<sup>1</sup> :</b> 1. Chaque enfant survit et s'épanouit ; 2. Chaque enfant apprend ; 3. Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ; 4. Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre ; 5. Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie.</p>

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. En 2022, les enfants âgés de 0 à 5 ans ont accès aux services de développement intégré de la petite enfance pour garantir leur survie et leur épanouissement, y compris en situation d'urgence.	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant un développement normal pour leur âge DR (2016) : 37 % C : 50 %	SNIS (système national d'information sanitaire)	<b>Produit 1.1 :</b> Le gouvernement a renforcé ses capacités afin de concevoir une politique de développement intégré de la petite enfance et un cadre institutionnel permettant de déployer les interventions à plus grande échelle.  <b>Produit 1.2 :</b> Des réseaux de services de santé fonctionnels	Ministères : santé, éducation, environnement et eau, justice ; assemblées départementales et nationales, administrations départementales et municipales	2 106	10 850	12 956
	Pourcentage d'enfants de moins d'un an enregistrés en temps voulu auprès de l'état civil	Enquête sur les ménages, recensement, rapports annuels du					

<sup>1</sup> La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa seconde session régulière de l'année 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	DR (2012) : national : 70 % ; rural : 67 % ; urbain : 75 % C : national : 88 % ; rural : 75 % ; urbain : 90 %	service de l'état civil (SERECI)	intégrés garantissent, dans quatre départements et districts sanitaires, des services d'enregistrement des naissances, de nutrition et de santé maternelle et de l'enfant de qualité et intégrés.  <b>Produit 1.3</b> : Les capacités nationales et infranationales de quatre départements sont renforcées pour créer des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène intégrés et résilients, et les contrôler.  <b>Produit 1.4</b> : Les institutions éducatives de quatre départements offrent des possibilités d'apprentissage préscolaire de qualité aux enfants de moins de cinq ans.  <b>Produit 1.5</b> : Les parents, les responsables d'enfants et les représentants communautaires de quatre départements mobilisent leurs connaissances et leurs compétences pour prendre en compte, satisfaire et gérer les besoins et les droits des enfants de moins de cinq ans.	autonomes, organismes des Nations Unies et institutions financières (UNFPA, OMS, FAO, Banque mondiale, BID, SAD), organisations de la société civile (OSC), universités et secteur privé			
	Prévalence de l'allaitement maternel exclusif chez les nourrissons de moins de cinq mois DR (2012) : 85,1 % C : 90 %	ESNUT (évaluation nutritionnelle et sanitaire), EDS					
	Pourcentage de personnes utilisant des installations d'approvisionnement en eau de base (sources d'eau améliorées) dans les zones rurales DR (2014) : national : 72 % ; La Paz : 76 % ; Cochabamba : 76 % ; Santa Cruz : 91 % ; Pando : 47 % C : national : 80 % ; La Paz : 80 % ; Cochabamba : 80 % ; Santa Cruz : 95 % ; Pando : 55 %	UDAPE					
	Pourcentage de personnes utilisant des services d'assainissement de base (installations sanitaires améliorées) dans les zones rurales DR (2014) : national : 32 % ; La Paz : 27 % ; Cochabamba : 37 % ; Santa Cruz : 50 % ; Pando : 40 % C : national : 60 % ; La Paz : 60 % ; Cochabamba : 60 % ; Santa Cruz : 60 % ; Pando : 60 %	UDAPE					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Pourcentage d'enfants scolarisés dans un établissement d'enseignement préscolaire DR (2012) : 65,5 % C : 80 %	SIE (système national d'information sur l'éducation)					
2. En 2022, les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés, bénéficient d'un meilleur accès à des services éducatifs de qualité et ont plus de chances d'achever leur scolarité, y compris en situation d'urgence.	Taux d'achèvement de l'enseignement secondaire DR (2012) : 27 % C : 35 %	SIE UDAPE	<p><b>Produit 2.1 :</b> Les institutions nationales et infranationales responsables de l'éducation ont renforcé leurs capacités afin d'élaborer et mettre en œuvre des politiques, des normes et un système de soutien et de suivi pour garantir une éducation de qualité.</p> <p><b>Produit 2.2 :</b> Le système éducatif, de quatre départements en particulier, a renforcé ses capacités de planification, de suivi et d'évaluation de nouvelles modalités d'apprentissage flexibles pour les adolescents.</p> <p><b>Produit 2.3 :</b> Le système éducatif de quatre départements a renforcé ses capacités de prévention, d'identification, de signalement et d'orientation des cas de violences.</p> <p><b>Produit 2.4 :</b> Les familles, les représentants communautaires, les enfants et les adolescents s'impliquent dans les comités de gestion scolaire et influencent ainsi la conception et la prestation de services éducatifs de qualité dans huit municipalités/districts scolaires.</p>	Ministères : éducation, justice, santé, environnement et eau, justice ; l'Observatoire plurinational pour une éducation de qualité (OPCE), l'Institut plurinational des études culturelles et linguistiques (IPELC), administrations départementales et municipales autonomes, assemblées départementales et nationales, organismes des Nations Unies et institutions financières, universités et secteur privé	1 264	5 250	6 514
	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire DR (2012) : 55,5 % C : 70 %	SIE UDAPE					
	Pourcentage d'enfants dans l'enseignement primaire et secondaire ayant au moins acquis des compétences minimales en lecture et en calcul DR : SO C : # % d'augmentation	Tests standardisés du Ministère de l'éducation					
3. En 2022, les enfants et	Pourcentage de filles et de	EDS	<b>Produit 3.1 :</b> Les services	Ministères : justice,	1 264	7 350	8 614

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
les adolescents victimes de violences, d'abus, de négligence et d'exploitation sont protégés par des systèmes performants, des politiques et un cadre juridique national conformes aux normes internationales, y compris en situation d'urgence.	femmes victimes de violences sexuelles DR (2008 <sup>2</sup> ) : 15-19 ans : national : 5,2 % ; 15-49 ans : national : 6,4 % ; La Paz : 5,5 % ; Pando : 7,8 % ; Santa Cruz : 5,9 % ; Cochabamba : 7,5 % C : 15-19 ans : national : 5,5 % ; 15-49 ans : La Paz : 5 % ; Pando : 7 % ; Santa Cruz : 5,5 % ; Cochabamba : 7 %		spécialisés de protection de l'enfance, de quatre départements en particulier, ont augmenté les ressources allouées à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux enfants.  <b>Produit 3.2</b> : Les enfants et les adolescents de quatre départements et municipalités bénéficient d'un meilleur accès à un système judiciaire adapté aux enfants et à des services spécialisés de protection de l'enfance, conformément au cadre juridique national.  <b>Produit 3.3</b> : Les communautés, les familles, les adolescents et les enfants de huit municipalités sont désormais en mesure de réduire, prévenir et signaler des cas de violences, de négligence et d'exploitation.	travail et prévoyance sociale, intérieur ; cour suprême de justice et tribunaux de district, tribunal suprême électoral, bureau du procureur, bureau du Médiateur, École de gestion des affaires publiques, administrations départementales et municipales autonomes, assemblées départementales et nationales, organismes des Nations Unies, OSC, universités et secteur privé			
	Nombre d'enfants placés en institution DR (2013-2014) : national : 8 369 ; La Paz : 4 800 ; Cochabamba : 5 322 C : national : 7 000 ; La Paz : 3 600 ; Cochabamba : 4 000	Étude nationale sur les enfants placés en institution, Ministère de la justice, 2014 Ministère de la justice et Institutional Transparency SINNA – Système national d'information sur les enfants					
	Nombre d'enfants en conflit avec la loi DR : national : 1 672 ; La Paz : 368 ; Santa Cruz : 304 ; Cochabamba : 342 C : national : 1 150 ; La Paz : 230 ; Santa Cruz : 175 ; Cochabamba : 200	Analyse de la situation des adolescents en conflit avec la loi, MJTI, rapports annuels officiels des départements de La					

<sup>2</sup> De nouvelles données de référence sont actuellement élaborées dans le cadre de la nouvelle EDS de 2016.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
		Paz, Santa Cruz et Cochabamba  SINNA – Système national d'information sur les enfants (2021)					
4. En 2022, les enfants, en particulier les plus défavorisés et ceux touchés par le changement climatique, sont une priorité du programme de développement national.	Dépenses publiques allouées aux enfants et aux adolescents, en pourcentage du PIB DR (2015) : 7,8 % du PIB C : 8,5 %	Ministère de l'économie et des finances	<b>Produit 4.1</b> : Les capacités nationales et infranationales de quatre départements sont renforcées pour permettre la mise en œuvre de politiques axées sur les enfants et l'égalité, l'allocation efficace et efficiente des budgets sociaux, et le suivi et l'établissement de rapports sur la situation des enfants.  <b>Produit 4.2</b> : Les capacités nationales et infranationales de quatre départements en matière de programmation tenant compte des risques sont renforcées dans le but de protéger les enfants et les adolescents de l'impact des catastrophes naturelles et du changement climatique.  <b>Produit 4.3</b> : Un mouvement multipartite promeut et défend activement le respect des droits de l'enfant, aussi bien à l'échelle nationale qu'infranationale, dans les départements sélectionnés.	Ministères : planification et développement, économie et finances, environnement et eau ; Vice-Ministère de la protection civile, Institut national de la statistique UDAPE, administrations départementales et municipales autonomes, assemblées départementales et nationales, organismes des Nations Unies et institutions financières, OSC, universités, médias et secteur privé	2 106	4 550	6 656
	Nombre de politiques nationales et infranationales de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique comprenant des mesures spécifiques en faveur des enfants et des adolescents DR (2017) : SO C : Au moins un département administratif développe et met en place une politique de gestion des risques prenant en compte les enfants.	Rapport officiel du département sélectionné					
	Nombre d'organisations de la société civile et d'entreprises privées défendant les droits de l'enfant DR (2016) : Cartographie de l'implication du secteur privé dans la défense des droits de l'enfant C : 50 organisations de la société civile et 15 entreprises privées défendent les droits de l'enfant.	Accords signés avec les OSC et les entreprises privées					

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
5. Efficacité du programme					1 685	7 000	8 685
<b>Total des ressources</b>					<b>8 425</b>	<b>35 000</b>	<b>43 425</b>